Conditions générales de l’action : gagnez un eBike d’une valeur de 3.500 € à Install Day

Dispositions générales

1. Cette action promotionnelle temporaire, ci-après dénommée l'« Action », est organisée par Bosch Thermotechnology sa, sise Zandvoortstraat 47, 2800 Malines, Belgique, ci-après dénommée « Bosch Home Comfort ».

2. L'Action a pour but de récompenser un installateur sélectionné au hasard avec un eBike d'une valeur maximale de 3.500 € (TVA comprise), sur la base de son inscription sur le stand de Bosch Home Comfort pendant le salon « Install Day ».

Critères de participation

3. La participation à l'Action est exclusivement réservée aux installateurs de chauffage belges disposant d'un numéro de TVA valide. Les personnes physiques ne sont pas éligibles à la participation.

4. Pour être éligible à l'Action, l'installateur doit s'inscrire personnellement sur le stand officiel de Bosch Home Comfort lors du salon « Install Day » le 17 octobre 2025. L'inscription doit être complète et correcte, avec les données requises, y compris le nom (de l'entreprise) et le numéro de TVA.

5. Par entreprise d'installation (définie sur la base du numéro de TVA), une seule participation à l'Action est autorisée, quel que soit le nombre d'employés qui s'inscrivent. Les inscriptions multiples sous le même numéro de TVA seront considérées comme une seule participation.

Le prix

6. Le prix consiste en un eBike d'une valeur maximale de 3.500 € (TVA comprise). Le gagnant peut choisir lui-même l'eBike dans un magasin de vélos de son voisinage. Bosch Home Comfort paiera directement la facture de l'eBike choisi au magasin de vélos, jusqu'à un montant maximum de 3.500 € (TVA comprise). Les coûts dépassant ce montant maximum sont à la charge du gagnant. Si le montant d'achat effectif est inférieur à 3.500 €, le gagnant n'a droit à aucune compensation pour la différence entre le montant d'achat effectif à payer et le montant maximum de 3.500 € mentionné ci-dessus.

7. Le prix n'est pas transférable et ne peut être échangé contre de l'argent liquide ou d'autres produits ou services.

Sélection du gagnant et notification

8. Après la clôture du salon « Install Day », 1 (un) gagnant sera sélectionné au hasard parmi toutes les inscriptions valides.

9. Le gagnant sera personnellement informé via les coordonnées fournies lors de l'inscription, dans un délai de 30 jours ouvrables après le tirage au sort.

10. Si le gagnant ne réagit pas dans un délai de 5 jours ouvrables après la première notification, ou s'il s'avère que le gagnant ne répond pas aux critères de participation, Bosch Home Comfort se réserve le droit de tirer au sort un nouveau gagnant.

11. La décision de Bosch Home Comfort concernant le tirage au sort et l'attribution du prix est définitive et aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.

Obligations du gagnant

12. Le gagnant doit organiser lui-même l'achat de l'eBike auprès d'un magasin de vélos et faire établir une facture au nom de Result bv, Gentsestraat 223/0301 B-9700 Audenarde (TVA BE0461.506.895), mentionnant le montant à payer avec un maximum de 3.500 € (TVA incluse).

13. La facture doit être soumise à Result bv pour paiement dans les 8 semaines suivant la notification du gain. Si la facture n'est pas soumise dans ce délai, le droit au prix devient caduc.

14. Le gagnant s'engage à coopérer à tout moment aux demandes raisonnables de Bosch Home Comfort à des fins publicitaires, telles que la prise de photos lors de la remise de l'eBike, le partage du gain sur les réseaux sociaux ou dans d'autres communications marketing, sans droit à une compensation supplémentaire.

Confidentialité et protection des données

15. En participant à cette Action, les participants fournissent des données personnelles et d'entreprise qui seront incluses dans un fichier de Bosch Home Comfort. Le traitement des données personnelles par Bosch Home Comfort se fera de manière confidentielle et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

16. Si le participant n'est pas encore membre du Portail Partenaires de Bosch, il accepte la création d'un compte. À cette fin, un employé de Bosch Home Comfort le contactera dans les semaines suivant l'Install Day.

Dispositions Générales

17. Bosch Home Comfort se réserve le droit de modifier les conditions de l'Action en cours de route, ou de mettre fin à l'Action à tout moment, sans préavis et sans que les participants puissent prétendre à une quelconque indemnisation suite à une telle modification ou cessation. Les modifications seront publiées sur action.bosch-homecomfort.be.

18. Bosch Home Comfort n'accepte aucune responsabilité pour des informations incomplètes et/ou incorrectes fournies par des tiers concernant l'Action et/ou les Conditions de l'Action.

19. Bosch Home Comfort n'est pas responsable d'une saisie erronée ou incomplète des données par le participant. Les participants ne peuvent tirer aucun droit des erreurs typographiques, d'impression ou autres.

20. Bosch Home Comfort et les tiers qu'elle engage ne peuvent être tenus responsables de tout dommage et/ou coût, direct ou indirect, causé par ou lié de quelque manière que ce soit à cette Action. Cela inclut, sans s'y limiter, les pannes techniques, les

inscriptions incomplètes, la réception tardive de factures, ou les problèmes avec l'eBike lui-même après l'achat.

21. Bosch Home Comfort est en droit, à tout moment, d'exclure des participants de l'Action, sans avoir à motiver cette décision et sans qu'un droit ou une réclamation à une indemnisation ne naisse pour le participant concerné, s'ils enfreignent ces conditions ou l'esprit de l'Action.

22. Cette Action est exclusivement régie par le droit belge. Tout litige découlant de ou lié à cette Action sera soumis aux tribunaux compétents de Malines, Belgique.

23. Les questions concernant cette Action peuvent être adressées à marketing@be.bosch.com.